Comité de Bridge de l'Orléanais
Siège : 68 Avenue Wilson
41000 BLOIS
Tel : 02.37.31.36.41
Courriel : comite.bridge.orleanais@orange.fr
Site internet : https://comite-orleanais-bridge.fr/

RÈGLEMENT DES COMPÉTITONS DU COMITE DE L'ORLÉANAIS –

19/09/2021

" Le Règlement National des Compétitions (RNC) régit les modalités d'organisation de toutes les compétitions officielles homologuées par la fédération Française de Bridge (FFB)."Extrait article 1 du RNC.

Le règlement du Comité de l'Orléanais a pour objet de préciser les dispositions particulières relevant du Comité.

Comité de Bridge de l'Orléanais
Siège : 68 Avenue Wilson
41000 BLOIS
Tel : 02.37.31.36.41
Courriel : comite.bridge.orleanais@orange.fr
Site internet : https://comite-orleanais-bridge.fr/

I) RÈGLES GÉNÉRALES

1. Le calendrier des compétitions

→ Est élaboré par le Directeur des Compétitions
→ Est proposé à la commission des compétitions
→ Est entériné par la présidente.

2. Les inscriptions

a) L'inscription :
- L'inscription à une compétition se fait via le site internet de la FFB par le capitaine (en X2 et X4) y compris pour les finales de ligue directes (hors DN).
- En ce qui concerne les interclubs, c'est le club qui inscrit ses équipes.
- Pour les 3 DN, c'est le Directeur de ligue qui inscrit les équipes.

b) Les droits d'engagement :
- Les règlements se feront directement à l'inscription sur le site de la FFB via la cagnotte des joueurs à l'exception des interclubs et de la coupe de France.
- Pour les interclubs, ils sont réglés par le club, à l'inscription en une seule fois et adressés à la comptabilité à Blois.
- Pour la coupe de France, ils seront réglés par le capitaine de l'équipe au plus tard avant la DLI et adressés à la comptabilité à Blois.

3. Lieux des compétitions : cf. (II) "dispositions particulières"

À noter : Les matchs de gré à gré à plus de 120km (140 par autoroute) doivent se jouer « à mi-chemin », sauf accord entre les capitaines.

4. Les horaires :

Sauf exception, les compétitions sont organisées :
→ Soit sur une journée et demie :
- Sur weekend, 1er jour, après-midi 13h30 et 2ème jour matin et après-midi,
- En semaine, 1er jour, à 11h avec pause méridienne de 30mn et 2ème jour de 9h à 13h maximum.

→ Soit sur une journée qui débute au plus tôt à 9h30.

La présence des joueurs au club est requise un quart d'heure avant le début de la compétition.

5. Les convocations

→ Les convocations sont publiées sur le site de la FFB, sauf pour les qualifications par paires honneur, promotion et espérance.
→ Pour les compétitions nécessitant un accord entre équipes (matchs de gré à gré), les convocations sont également envoyées par E-mail aux capitaines d'équipes et aux référents géographiques par le secrétariat.

6. Les forfaits

En cas de forfait, le capitaine doit **impérativement prévenir et avoir un interlocuteur** (un répondeur ne suffit pas). Il convient de prévenir :

→ Le directeur des compétitions au **06 22 71 46 44**
→ Pour un forfait de dernière minute, le club d'accueil et ou l'arbitre.

Comité de Bridge de l'Orléanais
Siège : 68 Avenue Wilson
41000 BLOIS
Tel : 02.37.31.36.41
Courriel : comite.bridge.orleanais@orange.fr
Site internet : https://comite-orleanais-bridge.fr/

7. Les dérogations

Les demandes ne peuvent être qu'exceptionnelles :

→ Elles sont déposées par le capitaine, au moins 15 jours avant la date limite d'inscription.
→ Elles sont adressées à La Présidente du Comité.
→ Elles sont ensuite instruites par la commission des compétitions.
→ Elles sont accordées par La Présidente du Comité.

8. Les exemptions :

cf. II) "dispositions particulières"

9. Rôles du directeur des compétitions, des référents géographiques

Le rôle du Directeur des compétitions est :

→ D'organiser le déroulement des compétitions et en assurer le suivi, conformément au RNC et au règlement du Comité de l'Orléanais,
→ D'accorder l'agrément des Tournois-festivals et en assurer le suivi.
→ D'être l'interlocuteur des compétiteurs en cas de problème (forfait, rajout ou changement de joueurs dans une équipe, repêchage...)
→ D'être le lien avec la FFB.

Le rôle des référents géographiques est :

→ De faciliter l'organisation des matchs de gré à gré et prendre les décisions nécessaires en cas de désaccord (dates...)
→ De suivre et s'assurer que le calendrier établi par le Directeur des compétitions est respecté (dates butoirs...)

10. Organisation de l'accueil des compétitions par un club :

Cf. charte jointe en annexe

II) DISPOSITIONS PARTICULIERES

1. Honneur - Promotion - interclub D3

→ 3 secteurs = par 2 départements (45 + 28 ; 41 + 37 ; 18 + 36)
→ 2 ou 3 stades = Q (qualifications), FS (finale de secteur) et FC (finale de Comité).
→ Les qualifications et les FS se font par secteur.
→ Les paires (ou équipes) s'inscrivent dans le secteur de leur choix où elles feront tous les stades de la compétition.

Si 2 centres sont proposés, les paires (ou équipes) s'inscrivent dans un des deux centres du secteur. Toutefois, le Directeur de Compétitions a la possibilité de transférer des paires (ou équipes) d'un centre vers l'autre si l'organisation l'exige.

2. En Honneur, par paires

→ 2 stades = Qualifications et Finale de Comité
→ Qualifications :
- Sur une journée par secteur avec 1 ou 2 centres (minimum de 14 paires par centre) ; si deux centres, un par département dans le cas où le nombre d'inscrits est supérieur à 40).
- Les FC se font en simultanés, par secteur, sur une journée.

Comité de Bridge de l'Orléanais
Siège : 68 Avenue Wilson
41000 BLOIS
Tel : 02.37.31.36.41
Courriel : comite.bridge.orleanais@orange.fr
Site internet : https://comite-orleanais-bridge.fr/

3. En Honneur par 4

- 2 stades : Qualifications et Finale de Comité.
- Qualifications et FC senior sur une journée, FCO, FCM et FCD sur 1,5 jour.

4. En Promotion par paires et par 4

- Open et Mixte X2 FCS (1 centre par secteur) si plus de 50 paires (avec FNS), sinon une FNS directe sur 1 ou 2 centres.
- Open X4 et MX4 : FS et FC sur 1,5 jour.
- Autres : FS et FC sur 1jour. (ni FL, ni FN).

5. En interclub D3

FS directe sur un week-end puis FC sur un week-end.

6. Excellence

Règles communes à toutes les compétitions, en excellence X2

a) Principe concernant les "exemptés"

Si E est le nombre de paires à exempter :

→ Environ E/2 seront déclarées "exemptées"
→ Les autres seront convoquées.

Et suivant le nombre de forfaits, certaines de ces paires pourront être effectivement exemptées. Elles seront alors informées de leur exemption, au plus tard, 48h avant la compétition par téléphone, par le directeur des compétitions.

b) Les inscriptions, les convocations

→ Quel que soit l'IV de la paire, même date limite d'inscription.
→ Les inscriptions hors délai ne seront prises en considération qu'à la discrétion de La Présidente et du Directeur des compétitions.
→ Des forfaits, des inscriptions hors délais modifient, sans cesse, les listes d'inscrits.

Les modifications ne seront pas communiquées au jour le jour.

Seront communiquées pour consultation sur le site de la FFB :

→ La convocation, environ 15 jours avant la compétition,
→ Et une mise à jour, 48h avant.

Les changements effectués au jour le jour seront consultables, en instantané, sur le site de la FFB.

→ La décision d'organisation sera prise, 2 semaines avant la date de l'épreuve, au moment de la rédaction des convocations, en fonction du nombre d'inscrits (les forfaits étant décomptés).
→ Dans le cas où la FC sera directe, celle-ci aura lieu à la 1ière date inscrite au calendrier.

7. Organisation

Open x2 ; Mixte x2

→ 1/2 FC sur 2 centres en 1 journée avec exemptions
→ FC sur un weekend

Senior open x2 ; senior mixte x2

→ 1/2 FC sur en 1 seul centre sur 1 journée avec exemptions
→ FC sur une journée

Open x4 ; mixte x4 ; senior open x4 ; senior mixte x4

1/2 FC en 1 journée et demie sur 2 centres avec exemptions

Senior Open x4 ; senior mixte x4

FC directe sur une journée et demie

Comité de Bridge de l'Orléanais
Siège : 68 Avenue Wilson
41000 BLOIS
Tel : 02.37.31.36.41
Courriel : comite.bridge.orleanais@orange.fr
Site internet : https://comite-orleanais-bridge.fr/

8. Coupe de France

→ La première phase qualificative regroupe les équipes de plus faible indice.
→ À chaque phase, on ajoute un nombre d'équipes supplémentaires.
→ Les dernières équipes de plus fort indice de valeur entrent au tour 4 (=tour de cadrage) et participent au tirage au sort intégral.
→ Lorsque deux équipes ne parviennent pas à s'entendre sur une date de rencontre, elles devront obligatoirement jouer le dernier jour de la date limite fixée sur la convocation, à 20 heures dans un club imposé par le directeur des compétitions. Les équipes qui ne se présentent pas seront considérées comme forfait.

9. Trophée de France

→ Si le nombre d'équipes est au moins égal à 60, une demi-finale sera mise en place, un samedi après-midi.
→ La FC aura lieu un dimanche (matin + après-midi).
→ Lorsque deux équipes ne parviennent pas à s'entendre sur une date de rencontre, elles devront obligatoirement jouer le dernier jour de la date limite fixée sur la convocation, à 20 heures dans un club imposé par le directeur des compétitions. Les équipes qui ne se présentent pas seront considérées comme forfait.

10. Interclubs D1, D2, D4, D5

	Nbre d'équipes	Qualifications	1/2FC	FC
D1	*16*		FC directe sur 2 weekends	
D2*	*32*		2 centres 1 WE	1 centre à 20 équipes – 1 WE
D4**		Poules ou 1 WE		1 centre à 20-24 équipes - 1 WE
D5		Poules		1 centre à 18- 20 équipes- 1 WE

* en D2 : 7 descentes = 3 par centre et un match de barrage entre les 2 équipes classées 13ièmes.

** en D4 : Les équipes d'IV supérieur ou égal à 190, seront regroupées, *si c'est possible*
(Avoir au moins 5 équipes dans une même poule).

Lorsque deux équipes ne parviennent pas à s'entendre sur une date de rencontre, elles devront obligatoirement jouer le dernier jour de la date limite fixée sur la convocation, à 20 heures dans un club imposé par le directeur des compétitions. Les équipes qui ne se présentent pas seront considérées comme forfait.